



CATALOGUE DES TARIFS MUNICIPAUX

Saison culturelle
Affaires scolaires

Tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2022

Sommaire

.....	1
1. CULTURE.....	3
1.1 SPECTACLES MARDIS DU GRAND MARAIS.....	3
1.2 FETE DES FLEURS ET DES PRODUITS DU TERROIR.....	4
2. ENSEIGNEMENT.....	5
2.1 RESTAURATION SCOLAIRE	5
3. JEUNESSE.....	7
3.1 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	7
4. SERVICE VIE ASSOCIATIVE - MANIFESTATIONS.....	8
4.1 LOCATION DE MATERIEL.....	8
4.2 LOCATION CAMION PODIUM.....	10
4.3 LOCATION DE MATERIEL TECHNIQUE	11
4.4 LOCATION DES SALLES.....	13
Salle Maison des sociétés.....	13
Salle Maison de quartier des Canaux	13
Salle du Grand Marais	14
Maison de quartier du Pontet.....	14
Château de Beaulieu	16

1. CULTURE

1.1 SPECTACLES MARDIS DU GRAND MARAIS

Par délibération du 5 juillet 2018, le conseil municipal avait tenu compte de la hausse régulière des coûts de production des spectacles, en particulier en ce qui concerne les frais techniques et logistiques liés à l'accueil des artistes, et avait révisé à la hausse les tarifs des mardis du grand marais, tout en les maintenant à un niveau raisonnable.

Il avait été créé un tarif spécifique un peu plus élevé, pour les spectacles dont le coût de production prévisionnel (hors salaires du personnel communal) serait supérieur ou égal à 10 000 €, afin de couvrir en partie au moins le surcoût de leur production.

Il est en outre proposé de ne pas augmenter pour la saison 2022/2023 les tarifs concernant cette tarification, compte tenu de leur augmentation d'il y a trois ans et de la situation sanitaire encore présente.

Tarifs applicables au 1^{er} août 2022.

1.1 SPECTACLES MARDIS DU GRAND MARAIS				
	saison 2019/2020 tarifs en euros		depuis 1er août 2020 tarifs en euros	
	Coût production inférieur à 10 000 €	Coût production supérieur ou égal à 10 000 €	Coût production inférieur à 10 000 €	Coût production supérieur ou égal à 10 000 €
Plein tarif - tout public				
vente en ligne	12,00 €	15,00 €	12,00 €	15,00 €
vente à l'entrée du spectacle				
Tarif réduit *				
vente en ligne	10,00 €	12,00 €	10,00 €	12,00 €
vente à l'entrée du spectacle				
Tarif comité d'entreprise				
vente en ligne	11,00 €	13,00 €	11,00 €	13,00 €
vente à l'entrée du spectacle				
Tarif jeune / - 16 ans				
vente en ligne	5,00 €	8,00 €	5,00 €	8,00 €
vente à l'entrée du spectacle				
Exonéré **				
vente en ligne	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
vente à l'entrée du spectacle				
* Tarif réduit : scolaires et étudiants jusqu'à 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, adultes accompagnant des enfants sur un spectacle classé jeune public.				
** Exonéré : Enfants jusqu'à 12 ans pour un spectacle classé jeune public, presse et invités.				

.../...

1.2 FETE DES FLEURS ET DES PRODUITS DU TERROIR

L'organisation annuelle de la fête des fleurs et des produits du terroir nécessite l'encaissement de droits de place.

Jusqu'à l'édition 2016, il était prévu deux catégories d'emplacements. Par souci d'équité et pour compléter la tarification, le conseil municipal avait créé une nouvelle catégorie dite « moyenne », entre 25 et 40 m² appliquée depuis 2017.

Les tarifs ayant été augmenté de 5 € par catégorie d'emplacement lors de l'édition de 2020, il est proposé de ne pas les augmenter.

Tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2022.

1.2 FETE DES FLEURS ET DES PRODUITS DU TERROIR		
		édition 2023 tarifs en euros
Droit de place, pour le week-end :		
Emplacement inférieur à 25 m ²		80,00 €
Emplacement compris entre 25 et 40 m ²		130,00 €
Emplacement supérieur à 40 m ²		190,00 €

2. ENSEIGNEMENT

2.1 RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis de nombreuses années, la ville de Riorges applique une formule de calcul du prix de la restauration scolaire, qui rend la participation des familles directement proportionnelle au quotient familial. Cette formule est révisée chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts de la prestation fournie aux familles et de la hausse de l'indice des prix.

Le marché de la restauration scolaire ayant été renouvelé au 1^{er} janvier 2022, il est proposé de ne pas actualiser les tarifs de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés à Riorges.

1. pour les enfants domiciliés à Riorges et pour les enfants domiciliés à Roanne, Mably et Le Coteau, dans le cadre des conventions de réciprocité : **Création d'un tarif social à 1,00 €** pour les quotients familiaux inférieurs à **220 €** ;
2. pour les enfants domiciliés à Riorges et pour les enfants domiciliés à Roanne, Mably et Le Coteau, dans le cadre des conventions de réciprocité, maintient comme suit les tarifs minimum et maximum ainsi que les quotients familiaux minimum et maximum :
 - quotient familial minimum (Qmin) à **220 €** ;
 - quotient familial maximum (Qmax) à **910 €** ;
 - tarif minimum (Tmin) à **1,20 €** ;
 - tarif maximum (Tmax) à **5,13 €** ;la formule applicable étant la suivante :
Tarif = Tmin + ((Tmax - Tmin) / (Qmax - Qmin)) X (QF - Qmin)
3. maintient le tarif forfaitaire applicable aux enfants domiciliés hors de la commune à **7,60 €** ;
4. dit que les dispositions prises antérieurement, précisées ci-dessous, restent valables :
 - demi-tarif consenti aux familles domiciliées à Riorges, Roanne, Mably ou Le Coteau, pour le 3^{ème} enfant et les suivants, lorsque les repas ont été effectivement facturés pour 3 enfants et plus le même jour ; ce demi-tarif ne pourra être inférieur au Tmin, soit **1,20 €** ;
 - pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Riorges, mais dont l'un d'entre eux au moins exerce une activité professionnelle sur la commune, le tarif appliqué est équivalent au Tmax, soit **5,13 €** ;
 - pour les agents communaux et les agents travaillant dans les écoles, le tarif appliqué est fixé à **4,05 €** ;
5. maintient **une majoration de 5,00 € par repas** qui sera facturée aux familles pour les responsabiliser, dans le cadre d'une démarche de citoyenneté, dans les deux cas suivants :

.../...

- lorsque les familles ne décommandent pas les repas des enfants ; en effet, ces repas non décommandés et non consommés sont jetés, entraînant un gaspillage alimentaire et un coût pour la ville de Riorges. Cette majoration sera effective à compter du 2^{ème} jour d'absence consécutif ;
- lorsque les familles font déjeuner leurs enfants au restaurant scolaire sans avoir commandé les repas au préalable ; cela peut entraîner un manque de nourriture dans les restaurants scolaires et pose des problèmes d'organisation.

Ces dispositions sont applicables par année scolaire.

2.1 RESTAURATION SCOLAIRE		
	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
Pour les enfants domiciliés à Riorges, Roanne, Mably et Le Coteau		tarifs en euros
Création d'un tarif social pour les QF inférieurs à 220 €	1,00 €	1,00 €
Pour les enfants domiciliés à Riorges, Roanne, Mably et Le Coteau QF mini à 220 € QF maxi à 910 € tarif mini à 1,20 € tarif maxi à 5,13 €	tarif mini + ((tarif maxi - tarif mini) / (QF maxi - QF mini)) x (QF - QF mini)	tarif mini + ((tarif maxi - tarif mini) / (QF maxi - QF mini)) x (QF - QF mini)
Pour les enfants domiciliés hors communes convention de réciprocité	7,60 €	7,60 €
Pour les familles de plus de 3 enfants domiciliés à Riorges, Roanne, Mably ou Le Coteau pour le 3ème enfant et plus	demi-tarif ne peut être inférieur à 1,20 €	demi-tarif ne peut être inférieur à 1,20 €
Pour les enfants non Riorgéois mais dont au moins un des parents travaille sur la commune de Riorges	5,13 €	5,13 €
Pour les agents communaux et agents travaillant dans les écoles	4,05 €	4,05 €
Majoration pour les repas pris non réservés	5,00 €	5,00 €
Majoration à compter du 2ème jour d'absence consécutif pour les repas réservés non décommandés	5,00 €	5,00 €

.../...

3. JEUNESSE

3.1 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Dans le cadre de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) une des obligations réglementaires imposées par l'Etat et la CAF pour ce type de service est le principe de non gratuité pour les familles.

Pour l'adhésion annuelle le dispositif a été divisé en 3 tranches.

Tarifs applicables au 1^{er} août 2022.

3.1 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MUNICIPAL		
	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
QF de 0 à 400 €	5,00 €	5,00 €
QF de 400,01 à 910 €	10,00 €	10,00 €
QF supérieur à 910,01 € Pour les non Riorgeois	20,00 €	20,00 €

.../...

4. SERVICE VIE ASSOCIATIVE - MANIFESTATIONS

4.1 LOCATION DE MATERIEL

La commune loue ponctuellement du matériel, pour leurs manifestations, à des collectivités ou associations extérieures à la commune.

Ces tarifs sont actualisés tous les ans.

Tarifs applicables au 1^{er} août 2022.

.../...

4.1 LOCATION DE MATERIEL		
<i>(Arrondi au dixième le plus proche)</i>	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
aux structures extérieures à la commune		
location proprement dite, à l'unité :		
. chaises	1,40 €	1,50 €
. bancs	2,20 €	2,30 €
. tables	4,20 €	4,40 €
. barrières métalliques	4,20 €	4,40 €
. panneaux d'exposition	4,70 €	4,90 €
. grilles caddie	5,70 €	5,90 €
. drapeaux	1,30 €	1,30 €
. grand podium	208,80 €	216,30 €
. barnum de 9 m ²	70,70 €	73,20 €
. barnum de 40 m ²	208,80 €	216,30 €
minimu perception	33,30 €	34,50 €
. caution barnum de 9 m ²	162,65 €	168,50 €
. caution barnum de 40 m ²	489,25 €	506,90 €
Location petite sono mobile	37,50 €	38,90 €
Livraison du matériel à moins de 20 km - par trajet	37,50 €	38,90 €
Livraison du matériel au-delà de 20 km - par trajet	75,00 €	77,70 €
facturation du matériel en cas de non restitution, à l'unité :		
. chaises	44,60 €	46,20 €
. bancs	55,70 €	57,70 €
. tables	178,30 €	184,70 €
. barrières métalliques	111,40 €	115,40 €
. panneaux d'exposition	401,10 €	415,50 €
. grilles caddie	189,50 €	196,30 €
. drapeaux	22,30 €	23,10 €
location de barnums à des associations riorgéaises ou au personnel communal	gratuit	gratuit
caution barnums 9 m ²	162,80 €	168,70 €
caution barnum 40 m ²	489,30 €	506,90 €

.../...

4.2 LOCATION CAMION PODIUM

Le tarif de location du camion-podium de la ville de Riorges à d'autres collectivités, existant depuis une dizaine d'années, reposait jusque-là sur des principes de montage et de démontage qui ont évolué depuis, avec comme variable le fait de mobiliser un nombre plus ou moins important d'agents de la commune pour déplacer la remorque (permis poids lourd) et procéder à l'installation et le fait que cela se déroule un jour ouvrable ou un dimanche ou un jour férié.

Dans les faits aujourd'hui, seuls deux agents sont systématiquement mobilisés, qui supervisent l'installation avec l'aide des agents de la collectivité qui loue le podium. Par ailleurs, le montage peut intervenir en semaine et le démontage le dimanche, ou inversement.

Afin de clarifier le mode de tarification de cette location en tenant compte de la réalité de la mise en œuvre du camion-podium, tout en valorisant au mieux ce type de mises à disposition qui doivent rester exceptionnelles, il est proposé de modifier le tarif comme suit :

Tarifs applicables au 1^{er} août 2022.

4.2 LOCATION DU CAMION-PODIUM		
<i>(Arrondi au dixième le plus proche)</i>	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
Montage ou démontage du lundi au vendredi	284,60 €	294,90 €
Montage ou démontage le samedi	314,00 €	325,30 €
Montage ou démontage le dimanche ou un jour férié	405,20 €	419,80 €
En cas d'immobilisation sur plusieurs jours, à partir du surlendemain du montage et par journée supplémentaire	131,70 €	136,40 €

.../...

4.3 LOCATION DE MATERIEL TECHNIQUE

Ayant développé ces dix dernières années une programmation de spectacles et notamment de concerts, dont les exigences techniques sont allées croissantes, la ville de Riorges s'est équipée progressivement d'un parc de matériel professionnel pour la scène : petite sonorisation, éclairages, amplis guitare et basse, batterie complète...

Ce type de matériel restant disponible entre deux spectacles, il arrive que la commune soit sollicitée par d'autres collectivités ou par des associations pour son prêt ponctuel.

Afin d'apporter un cadre clair à ces mises à disposition, mais aussi pour apporter un financement aux nécessaires frais d'entretien et de maintenance du matériel, il est proposé d'instaurer un tarif de location, basé sur des prix pratiqués (hors coût de livraison) par des sociétés de location disposant d'un matériel équivalent.

Il est rappelé cependant que la location restera réservée aux collectivités, associations ou autres organismes publics. Elle interviendra par ailleurs de manière ponctuelle et à titre exceptionnel et en priorité pour du matériel qu'il est difficile de trouver à la location sur la région Roannaise auprès de sociétés privées.

Le prêt de ce matériel, dans le cadre des manifestations se déroulant sur la commune, reste gratuit pour les associations riorgeoises.

Tarifs applicables au 1^{er} août 2022.

.../...

4.3 LOCATION DE MATERIEL TECHNIQUE POUR LES SPECTACLES		
<i>(Arrondi au dixième le plus proche)</i>	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
Matériel de sonorisation et backline		
Enceinte préamplifiée Mackie SRM 450	54,70 €	56,70 €
Sub-Bass Mackie 1501	67,90 €	70,30 €
Micro	17,20 €	17,80 €
Ampli guitare Fender Twin AMP à lampes 100 W	95,20 €	98,60 €
Ampli guitare Fender Twin reverb 65 à lampes	/	98,60 €
Baffle Ampeg Classic 4X10"	67,90 €	70,30 €
Batterie kit 5 fûts (grosse caisse, caisse claire + pied, 3 fûts, 3 pieds cymbales, pied Charley, pédale de grosse caisse, tapis, siège) YAMAHA BEECH CUSTOM	163,10 €	169,00 €
Elément de batterie supplémentaire	20,30 €	21,00 €
Micro statique	22,30 €	23,10 €
Vidéo-projecteur	57,70 €	59,80 €
Matériel d'éclairage		
PAR 64 DTS 1000W cp 60, 61, 62, 95	8,10 €	8,40 €
Plan convexe 1000W Spotlight	8,10 €	8,40 €
Plan convexe 2000W Spotlight	19,30 €	20,00 €
Découpe ETC 15-30° ou 25-50°	20,30 €	21,00 €
ACL PAR 64 8*250W	62,80 €	65,00 €
Blinder FL 1300 2*650W	13,20 €	13,70 €
Spartan Coemar 1000W	27,40 €	28,40 €
Horizode Strand assymétriques 1000W	9,10 €	9,40 €
Quartz 500W	8,10 €	8,40 €
Poursuite 1000W	68,90 €	71,40 €
Poutre alu 300 triangle 3m	28,40 €	29,40 €
Raccord alu 300 triangle (angle, T, croix)	22,30 €	23,10 €
Coemar Versatiles	30,40 €	31,50 €
Caution, pour toute location	230,00 €	238,30 €
Coefficient multiplicateur en fonction de la durée de la location : prix unitaire X nbre de jour(s)		
pour 1 jour :	x 1	x 1
2 jours :	x 1,5	x 1,5
3 jours :	x 2	x 2
4 jours :	x 2,5	x 2,5
5 jours :	x 3	x 3
6 jours :	x 3,5	x 3,5
7 jours et au-delà :	x 4	x 4

.../...

4.4 LOCATION DES SALLES

La ville de Riorges dispose d'un certain nombre de salles qui sont louées à des particuliers, associations ou professionnels moyennant le paiement d'une redevance suivant le type d'occupation.

Tarifs applicables au 1^{er} août 2022.

Salle Maison des sociétés

SALLE MAISON DES SOCIETES		
(arrondi à l'euro le plus proche)	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
à l'occasion des mariages	81,00 €	84,00 €
caution	162,00 €	168,00 €

Salle Maison de quartier des Canaux

SALLE MAISON DE QUARTIER DES CANAUX		
(arrondi à l'euro le plus proche)	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
à l'occasion des mariages	81,00 €	84,00 €
caution	162,00 €	168,00 €

Salle du Grand Marais - Maison de quartier du Pontet

Lors de l'organisation de spectacles par des associations, il peut être fait appel à du personnel communal ou des intermittents du spectacle pour assurer les régies lumière et/ou son. Les charges liées au recours aux intermittents ont beaucoup augmenté au fil des ans mais les tarifs appliqués n'ont pas été révisés en conséquence. De plus, certains spectacles nécessitent des temps de montage ou de répétition qui entraînent des coûts salariaux supplémentaires. En conséquence, il est proposé d'augmenter significativement les tarifs "régie son et lumière" pour les associations extérieures et de créer un "plafond" au-delà duquel les surcoûts de personnel seront refacturés aux associations, riorgéaises ou extérieures, sur la base d'un devis qui leur sera soumis au préalable.

SALLE DU GRAND MARAIS		
(arrondi à l'euro le plus proche)	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
Location de la salle pour les manifestations		
Associations riorgéaises		
Pour les deux premières manifestations	gratuit	gratuit
A partir de la 3e manifestation	555,00 €	575,00 €
Associations extérieures	555,00 €	575,00 €
Location des salles pour conférences, débats... sans recettes		
Associations riorgéaises	gratuit	gratuit
Associations extérieures	184,00 €	185,00 €
Nettoyage des salles	143,00 €	144,00 €
Utilisation de la régie son ou lumière		
. Associations riorgéaises	112,00 €	116,00 €
. Associations extérieures	193,00 €	290,00 €
Plafond de coût maximal (création)	/	290,00 €
Utilisation des régies son et lumière		
. Associations riorgéaises	170,00 €	200,00 €
. Associations extérieures	288,00 €	580,00 €
Plafond de coût maximal (création)	/	580,00 €
Caution pour toute location de salle	288,00 €	298,00 €

.../...

MAISON DE QUARTIER DU PONTET		
(arrondi à l'euro le plus proche)	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
Location de la salle pour les manifestations		
Associations riorgoises		
Pour les deux premières manifestations	gratuit	gratuit
A partir de la 3e manifestation	366,00 €	379,00 €
Associations extérieures	366,00 €	379,00 €
Location des salles pour conférences, débats... sans recettes		
Associations riorgoises	gratuit	gratuit
Associations extérieures	120,00 €	134,00 €
Location salle de la Maison de quartier du Pontet pour vins d'honneur à l'occasion de mariages	120,00 €	134,00 €
Nettoyage des salles	70,00 €	72,00 €
Utilisation de la régie son ou lumière		
Associations riorgoises	112,00 €	116,00 €
Associations extérieures	193,00 €	290,00 €
Plafond de coût maximal (création)	/	290,00 €
Utilisation des régies son et lumière		
Associations riorgoises	170,00 €	200,00 €
Associations extérieures	288,00 €	580,00 €
Plafond de coût maximal (création)	/	580,00 €
Caution pour toute location de salle	283,00 €	293,00 €

.../...

Château de Beaulieu

Les tarifs de location des salles du château de Beaulieu pour les exposants sont révisables chaque année et concernent la période d'août à juillet de l'année suivante.

Il est précisé que le tarif de base est valable pour la location de l'un des deux étages pendant une période. La location pour une période supplémentaire ou la location d'un 2^{ème} étage donne lieu au paiement d'une redevance double.

Dans le cas exceptionnel d'une location des deux étages du château de Beaulieu pour trois périodes, le tarif correspond au triple du tarif de base. En cas de durée intermédiaire, le tarif correspondant sera modulé au prorata temporis.

En cas de force majeure (vent violent) ou de nécessité de service, la municipalité se réserve le droit de fermer le parc et/ou le château. L'exposant empêché d'accéder au château, verra son tarif dégrevé au prorata du nombre de jours de fermeture.

Il est rappelé que les tarifs de location ne s'appliquent dans leur intégralité que pour les exposants non domiciliés à Riorges. Les Riorgeois bénéficient d'une gratuité pour la location d'un étage pendant une période, dans la limite d'une fois par an maximum. La location pour un étage ou une période supplémentaire donne lieu à paiement de la location au même tarif que les non-Riorgeois.

Dans le cas d'une exposition collective de plusieurs artistes individuels, le prix de la location est divisé par le nombre d'artistes, chacun pouvant ainsi régler sa part individuellement. Cette possibilité permet également, dans le cas où exposent ensemble des artistes Riorgeois et non-Riorgeois, d'appliquer la gratuité aux premiers et de permettre un paiement proportionné de la location aux seconds.

La caution et la commission sur les ventes sont demandées à tous les exposants, à l'exception des artistes invités directement par la municipalité dans le cadre de sa programmation culturelle.

Définition d'une période :

1 semaine complète + 1 week end

2 périodes : deux semaines complètes + 1 week end ou 2 étages sur 1 semaine complète et 1 week-end

3 périodes : trois semaines complètes + 1 week end

.../...

CHÂTEAU DE BEAULIEU		
(arrondi à l'euro le plus proche)	au 1er août 2021 tarifs en euros	au 1er août 2022 tarifs en euros
Pour les expositions :		
Exposants Riorgeois pour 1 étage pour 1 période Gratuité accordée dans la limite d'une fois par an	gratuit	gratuit
Exposants non Riorgeois :		
pour 1 étage sur 1 période	109,00 €	113,00 €
pour 1 étage sur 2 périodes	218,00 €	226,00 €
pour 2 étages sur 1 période	218,00 €	226,00 €
pour 2 étages sur 2 périodes	327,00 €	339,00 €
Caution	177,00 €	183,00 €
Commission sur les ventes au profit du CCAS	10%	10%